

DÉLIBÉRATION N°9

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 22 MARS 2021

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le report des élections au conseil d'administration et aux commissions territoriales de la Masse des douanes, prorogeant le mandat des élus au conseil d'administration et aux commissions territoriales de la Masse des douanes, de dix-huit mois à compter du 19 octobre 2021.

Le conseil d'administration approuve par ailleurs la modification de l'arrêté du 10 juillet 2015, visant la suppression du second tour des élections au conseil d'administration et aux commissions territoriales de la Masse de douanes.

Fait à Montreuil, le 22 mars 2021

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE